

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 196

27 janvier 2006

SOMMAIRE

AD Immobilière S.A., Luxembourg	9369	Humlebaek Holding S.A., Luxembourg	9362
AGR*Topwave Europe S.A., Berchem	9391	I.T. Consult S.A., Luxembourg	9391
AKH Management Holdco I S.C.A., Luxembourg	9365	Iberian Hod S.A., Luxembourg	9390
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9362	Imperial Tobacco Management Luxembourg (4), S.à r.l., Luxembourg	9392
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9362	KPI Residential Property 7, S.à r.l., Luxembourg	9376
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9363	L.L.T., Lux-Logi-Trans, S.à r.l., Wiltz	9407
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9363	Lausanne Gobet S.A., Luxembourg	9363
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9370	Levia Holding S.A., Luxembourg	9369
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9370	Liparis Financière S.A., Luxembourg	9371
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9371	Menichetti & Co Advisors, S.e.c.s., Luxembourg	9384
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	9371	Mercourt Holding S.A., Luxembourg	9390
Amara, S.à r.l., Luxembourg	9408	Missog Holding S.A., Luxembourg	9390
Arkum S.A., Luxembourg	9402	Nudor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9364
Aspecta Assurance International Luxembourg S.A., Luxembourg	9391	Pasion Luxembourg S.A., Wiltz	9383
B.I.C.L., Bureau Informatique Comptable Luxem- bourgeois, S.à r.l., Strassen	9402	Pasion Luxembourg S.A., Wiltz	9384
Bayern LB International Fund Management S.A., Luxembourg	9370	ProLogis France I, S.à r.l., Luxembourg	9369
Bisho S.A.H., Strassen	9373	ProLogis UK II, S.à r.l., Luxembourg	9365
C. & M. S.A., Luxembourg	9402	ProLogis UK LX, S.à r.l., Luxembourg	9367
(Le) Cd.Com, S.à r.l., Luxembourg	9365	ProLogis UK LXVI, S.à r.l., Luxembourg	9369
Cofida S.A., Luxembourg	9362	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg	9370
Consimex, S.à r.l., Luxembourg	9392	ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Luxembourg	9369
D.D.G. S.A.H., Luxembourg	9389	Reumer Finance S.A., Luxembourg	9370
(The) Delphi Investment Group Holdings S.A., Lu- xembourg	9364	S.M.C., Schwartz Management Consultancy S.A., Luxembourg	9390
Delphi Property Investment S.A., Luxembourg	9364	SES Astra S.A., Betzdorf	9364
Delta International Holdings S.A., Luxembourg	9375	SES Global Europe S.A., Betzdorf	9365
Delta International Holdings S.A., Luxembourg	9389	Smoky Hill, S.à r.l., Luxembourg	9385
DGM Belux S.A., Luxembourg	9367	Société Civile Immobilière Gaul-Jacquemin, Gai- chel/Eischen	9366
DGM Belux S.A., Luxembourg	9368	Société Civile Immobilière Gaul-Jacquemin, Gai- chel/Eischen	9367
Digit S.A.H., Luxembourg-Strassen	9364	Tillman, GmbH., Mamer	9407
Digit S.A.H., Strassen	9389	Valli & Valli International S.A., Luxembourg	9363
Euparco S.A.H., Luxembourg	9368	VF Finance, S.à r.l., Luxembourg	9374
Eurocom Publicity S.A., Luxembourg	9391	VF Finance, S.à r.l., Luxembourg	9375
European Commercial Industrial Company, S.à r.l., Strassen	9391	VF Investments, S.à r.l., Luxembourg	9372
GASP & Grand Holding S.A., Luxembourg	9382	VF Investments, S.à r.l., Luxembourg	9373
Hausmann et Co, S.à r.l., Diekirch	9362	White River, S.à r.l., Luxembourg	9403
		Yratien Holding S.A., Luxembourg	9390

HAUSMANN ET CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 91.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 28 septembre 2005, réf. DSO-BI00173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2005.

Signature.

(903135.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2005.

HUMLEBAEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 69.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

(086340.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

COFIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 30.992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI06126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(086341.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086236.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086233.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086232.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086231.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

LAUSANNE GOBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour LAUSANNE GOBET S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086507.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 16.068.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juillet 2005*

Monsieur Valli Carlo Edoardo est renommé président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, Madame Valli Emanuela Maria Grazia et Madame Valli Raffaella sont renommées administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Boracchi Ferruccio est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A.

C.E. Valli / E.M.G. Valli

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086583.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(086582.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.232.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(086584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

NUDOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(086585.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

DIGIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 17.599.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 26 septembre 2005

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir MM. Carlo Meis, employé privé demeurant à Mendsdorf, et Jean-Paul Spautz, employé privé demeurant à Olm, de l'administrateur-délégué M. Jean Reuter, expert-comptable demeurant à Strassen, et du commissaire M. Marc Steines, comptable demeurant à Sanem, actuellement en fonction, pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2006 conformément à l'article 8 des statuts.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086589.3/517/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SES ASTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 22.589.

Démission de M. Wolfgang Baertz, administrateur de SES ASTRA S.A. en date du 6 mai 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 septembre 2005.

R. Bausch

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086590.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SES GLOBAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.506.

Démission de M. Wolfgang Baertz, administrateur de SES GLOBAL EUROPE S.A. en date du 6 mai 2005.
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 septembre 2005.

R. Bausch

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086591.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

LE CD.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R. C. Luxembourg B 101.604.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

LE CD.COM, S.à r.l.

Signature

(086600.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ProLogis UK II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

(086605.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.195.981,25.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 20 septembre 2005 au siège social

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance suivants:

Monsieur Robert L. Rosner, demeurant, 73, Quay D'Orsay, 75007 Paris, France;

Monsieur Vincent Fesquet, demeurant, 2, rue Portalis, 75008 Paris, France;

Monsieur Jean-François Félix, demeurant, 50, avenue la Motte-Picquet, 75015 Paris, France;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086776.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAUL-JACQUEMIN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8469 Gaichel/Eischen.

R. C. Luxembourg E 1.561.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Gaul, hôtelier-restaurateur, né à Heinsch (Belgique) le 7 novembre 1955, demeurant à L-8469 Gaichel/Eischen, Maison 5;

2.- Madame Claudine Jacquemin, hôtelière-restauratrice, née à Luxembourg le 26 août 1957, épouse de Monsieur Michel Gaul, demeurant à L-8469 Gaichel/Eischen, Maison 5.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAUL-JACQUEMIN, ayant son siège social à L-8469 Gaichel/Eischen, constituée sous la dénomination SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RENE JACQUEMIN-SCHLIM suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 8 mai 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 190 du 2 juillet 1985, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 246 du 21 juillet 1990 et suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant adoption de la dénomination actuelle, tenue en date du 25 novembre 1998, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C numéro 154 du 18 février 2000.

II.- Le capital social est fixé à la somme de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représentée par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1.- A Monsieur Michel Gaul, préqualifié, sept cent cinquante parts sociales	750
2.- A Madame Claudine Jacquemin, préqualifiée, sept cent cinquante parts sociales	750
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

III.- Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de neuf euros et soixante-douze cents (EUR 9,72) en vue de le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28) à trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros (EUR 371.850,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

L'augmentation de capital a été souscrite à l'instant par les associés, chacun d'eux en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient, et a été intégralement libérée par un versement en espèces, de sorte que du chef de la présente augmentation de capital, la somme de neuf euros et soixante-douze cents (EUR 9,72) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Le capital social est désormais fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros (EUR 371.850,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros (EUR 371.850,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Michel Gaul, hôtelier-restaurateur, né à Heinsch (Belgique) le 7 novembre 1955, demeurant à L-8469 Gaichel/Eischen, Maison 5, sept cent cinquante parts sociales	750
2.- Madame Claudine Jacquemin, hôtelière-restauratrice, née à Luxembourg le 26 août 1957, épouse de Monsieur Michel Gaul, demeurant à L-8469 Gaichel/Eischen, Maison 5, sept cent cinquante parts sociales	750
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts: «La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, ainsi que la mise en location des propriétés immobilières dont elle est propriétaire, ainsi que de tous immeubles à acquérir par la suite par toutes opé-

rations à caractère exclusivement non commercial et de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: M. Gaul, C. Jacquemin, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 octobre 2005.

T. Metzler.

(091243.3/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAUL-JACQUEMIN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8469 Gaichel/Eischen.

R. C. Luxembourg E 1.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 octobre 2005.

T. Metzler.

(091244.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

ProLogis UK LX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

(086607.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

DGM BELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Carge Centre Est.

R. C. Luxembourg B 92.611.

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DGM BELUX S.A. établie et ayant son siège à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.611, constituée suivant acte Alphonse Lentz de Remich en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 441 du 23 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexandra Lenert, secrétaire-comptable, demeurant à Yutz (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Remich à Luxembourg;
- Modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus à L-1360 Luxembourg, Carge Centre Est, Bureau J-2077, B.P. 1001.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. troisième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1360 Luxembourg, Carge Centre Est, Bureau J-2077, B.P. 1001.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Risch, Ch. Demichelet, A. Lenert, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 10 octobre 2005, vol. 469, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 14 octobre 2005.

R. Arrensdorff.

(090685.3/218/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

DGM BELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Carge Centre Est.

R. C. Luxembourg B 92.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 octobre 2005.

R. Arrensdorff.

(090687.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2005.

EUPARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.339.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086983.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

ProLogis FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.108.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
P. Cassells
Gérant

(086609.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
P. Cassells
Gérant

(086611.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ProLogis UK LXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.244.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
P. Cassells
Gérant

(086613.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**AD IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. AD CREATION ADVERTISING PARTNERS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.134.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2005.

(086654.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005. Signature.

LEVIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 92.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2005.

(086656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005. Signature.

ProLogis UK VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.887.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
P. Cassells
Gérant

(086615.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxembourg B 37.803.

Die Bilanz am 30. Juni 2005, eingetragen in Luxemburg, am 27. September 2005, Ref. LSO-BI06087, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 3. Oktober 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Oktober 2005.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.
G. Schmit / J. Schwanitz

(086618.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

REUMER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 76.934.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REUMER FINANCE S.A., Société Anonyme
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(086621.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(086229.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086227.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086226.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086225.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 60.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(086224.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(086623.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

VF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 9,714,675.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 79.198.

In the year two thousand and five on the fourth day of October.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LEE BELL INC., a company incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 3411, Silverside Road, Wilmington, USA, 19810 Delaware,

here duly represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given under private seal in Greensboro (NC, USA) on October 3, 2005,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of VF INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.198, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hespérange, Luxembourg, on November 13, 2000, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 463 of June 20, 2001 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended by two deeds of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on December 21, 2000, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 672 of August 24, 2001.

II. The corporate share capital of the Company is set at nine million seven hundred fourteen thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 9,714,675), divided into three hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-seven (388,587) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Amendment of article 17 indent 3 of the articles of association of the Company regarding the distribution of interim dividends.

IV. The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 17 indent 3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17. (indent 3).** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders after having obtained sufficient assurances that the foregoing conditions have been satisfied and that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEE BELL INC., une société constituée et organisée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 3411, Silverside Road, Wilmington, USA, 19810 Delaware,

ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Greensboro (NC, Etats-Unis d'Amérique), le 3 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. La partie comparante est l'associée unique de la société VF INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.873, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, alors notaire

de résidence à Hespérange, Luxembourg, le 13 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 463 du 20 juin 2001, (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés par deux actes de Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 21 décembre 2000, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 672 du 24 août 2001.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions sept cent quatorze mille six cent soixante-quinze euros (EUR 9.714.675), divisé en trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-sept (388.587) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 17 alinéa 3 des statuts de la Société concernant la distribution de dividendes intérimaires.

IV. L'associé unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 17, alinéa 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. (alinéa 3).** Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés après avoir obtenu des assurances suffisantes concernant la satisfaction des conditions précédentes et que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du meme mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

(091249.2/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

VF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.714.675.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 79.198.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1606 du 4 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(091250.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

BISHO S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 40.441.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 octobre 2005.

Pour BISHO S.A.H.

J. Reuter

(086624.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

VF FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.
Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 100.676.

In the year two thousand and five on the tenth day of October.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VF LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.873,

here duly represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 5th October 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of VF FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.676, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on May 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 2, 2004 n° 682 (the Company).

II. The corporate share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. amendment of article 11 paragraph 4 of the articles of association of the Company regarding the distribution of interim dividends.

IV. The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 11 paragraph 4 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

«11.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders after having obtained sufficient assurances that the foregoing conditions have been satisfied and that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VF LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.873,

ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. La partie comparante est l'associée unique de la société VF FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.676, constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 2 juillet 2004, n° 682 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de l'article 11 paragraphe 4 des statuts de la Société concernant la distribution de dividendes intérimaires.

IV. L'associé unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 11 paragraphe 4 des statuts de la Société qui se lira désormais de la façon suivante:

«11.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés après avoir obtenu des assurances suffisantes concernant la satisfaction des conditions précédentes et que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(091251.2/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

VF FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 100.676.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1635 du 10 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(091252.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.678.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2005

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme comme Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, pour une période d'une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme

N. Pollefort / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086630.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 111.188.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr 26, D-24105 Kiel (Germany).

The appearing parties for the above are here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of two proxies given under private seal respectively dated 25 August 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
 - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
 - to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
 - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager, by the sole manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.). 235 Shares

Mr Wolfgang Barg. 15 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 85 le 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par plusieurs actes notariés;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

Les parties comparantes ci-dessus sont représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant à Torgny (Belgique) en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 25 août 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RESIDENTIAL PROPERTY 7, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble

du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution des associés. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de gérant unique, valablement engagée par la seule signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de gérant unique, par son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Liquidation

16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.)	235 Parts Sociales
Monsieur Wolfgang Barg	15 Parts Sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) et Monsieur Wolfgang Barg, représentant ensemble la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant Unique pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 12, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

J. Elvinger.

(091430.3/211/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

GASP & GRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.605.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 septembre 2005 à 11 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Pedrali de son poste d'administrateur délégué et la nomination de Monsieur Yury Suslov à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour GASP & GRAND HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086708.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

**PASION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A.).**
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.996.

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.
Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 888 du 9 décembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, le 20 octobre 2000, publié au dudit Mémorial C numéro 563 du 24 juillet 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juin 2004, publié au dudit Mémorial C numéro 820 du 10 août 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.996.

L'assemblée est ouverte à 10.20 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Erik Stuer, gérant de sociétés, demeurant à Koksijde (B),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Diekirch à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

2. Le changement de la dénomination de la société en PASION LUXEMBOURG S.A. et la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination PASION LUXEMBOURG S.A.»

3. Le changement de l'objet social et la modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la location de bureaux, prestations de services de bureau et administratifs.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées; ainsi que la gestion d'immobilier et d'objets de valeur.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PASION LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination PASION LUXEMBOURG S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la location de bureaux, prestations de services de bureau et administratifs.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées; ainsi que la gestion d'immobilier et d'objets de valeur.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.050,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: E. Stuer, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 septembre 2005, vol. 319, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 octobre 2005.

A. Holtz.

(091471.3/2724/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

**PASION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A.).**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 octobre 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(091473.3/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

MENICHETTI & CO ADVISORS, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 93.770.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 27 juin 2005 que la société MENICHETTI & CO ADVISORS S.A. sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature exclusive de son associée commandité, à savoir Madame Sonia Redini qui conformément à l'article 11 des statuts a été chargée de la gestion de l'administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

MENICHETTI & CO ADVISORS, S.e.c.s.

Signatures

Les Membres du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086841.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SMOKY HILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.205.

STATUTES

In the year two thousand five, on the third of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel Van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the Articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SMOKY HILL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SMOKY HILL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2005, vol. 433, fol. 40, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091506.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

DIGIT S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 17.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 octobre 2005.

Pour DIGIT S.A.H.

J. Reuter

(086626.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

N. Pollefort / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(086628.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

D.D.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.454.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.D.G.

FINDI, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086645.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

IBERIAN HOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 105.375.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IBERIAN HOD S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(086640.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

MERCOUNT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.623.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCOUNT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086641.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

MISSOG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISSOG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086644.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

YRATIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.632.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YRATIEN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086646.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

S.M.C., SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.237.

—
Le bilan au 20 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086657.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

AGR*TOPWAVE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 66.575.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(086653.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Signature.

(086673.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**I.T. CONSULT S.A., Société Anonyme,
(anc. OPTICRELAX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 28.517.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086679.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EUROPEAN COMMERCIAL INDUSTRIAL COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 29.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086680.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EUROCOM PUBLICITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 109.066.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg,
en date du 1^{er} août 2005 à 11 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086710.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

CONSIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086681.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 23,750,000.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 111.207.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of October.

Before Mr Henri Hellinckx, a notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c., a partnership registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number 87.506.

Hereby represented by:

(i) IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., a limited liability company partnership registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 87.221, in its turn represented by Messrs Robert Forton, residing in B-1300 Wavre, and Joannus (Ton) Canta, residing in NL-1272 KE Huizen, managers; and

(ii) IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., a limited liability company partnership registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 87.219, in its turn represented by Messrs Robert Forton, residing in B-1300 Wavre, and Joannus (Ton) Canta, residing in NL-1272 KE Huizen, managers.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (4), S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, including, without limitation, general partnerships of Irish or other law, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow in any form and grant security for the benefit of itself or any company associated in any way with the Company, or with the Company's parent, subsidiaries or fellow subsidiaries of the same parent, and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to another location within the municipality of Luxembourg by a decision of the managers of the Company.

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the managers of the Company should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Should such temporary measures be taken, they will be taken and notified to any interested parties by the managers of the Company.

Chapter II. - Share Capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 23,750,000 (twenty-three million seven hundred fifty thousand Euro), divided into 950,000 (nine hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be altered by a resolution of the General Meeting of Shareholders in the same manner as required for a resolution to amend the Articles.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The shares of the Company are indivisible and may each have only one owner.

Art. 6. Transfer of shares

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-up share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares between shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a unanimous resolution of the shareholders at a General Meeting of Shareholders and on such terms and conditions to be decided upon by such resolution.

In the event that the redemption price of the shares to be redeemed is greater than their nominal value, the redemption may only be authorized to the extent that sufficient distributable sums are available to cover the redemption price in excess of the shares' nominal value.

Any and all shares that are redeemed by the Company shall be cancelled and the Company's share capital reduced accordingly.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by at least one manager. Where there is more than one manager, the managers shall form a Board of Managers and decisions of the Company shall be taken by a decision of a meeting of the Board of Managers. The managers need not be shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers by a simple majority of the votes cast at a General Meeting of Shareholders, or where there is only one shareholder by a decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers may be modified by the shareholders in the same manner. The General Meeting of Shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders. The Board of Managers may appoint a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman *pro tempore* by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by one manager.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend. Notice may be given to each manager in writing or by fax, cable telegram or telex or by any other suitable method of communication.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting. The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent of each manager in writing

or by fax, telegram or telex. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, telegram or telex, or by other suitable means of communication in writing, another manager as his proxy.

Any manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 Except as otherwise required by these Articles, the Board of Managers can validly debate and take decisions by a simple majority of the managers present and voting in person, by proxy or by representation.

8.7 Resolutions in writing signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, telex or other electronic means of communication in writing. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 In case of a single manager, the sole manager shall be able to exercise all the powers of the Board of Managers and the Company shall be bound by the sole signature of the manager. In the case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

8.11 The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the Chairman pro tempore as the case may be) or two managers. Any document appointing a proxy shall be and remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company or the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 11. General Meetings of Shareholders

General Meetings of Shareholders other than the Annual General Meeting may be convened by the Board of Managers, or by shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company.

Written notice of a General Meeting of Shareholders shall be sent to each shareholder according to the Law, and shall be sent at least eight (8) days before the date of the meeting. Such notice shall specify the time and place of the meeting. Prior notice of a General Meeting of Shareholders will not be required to be sent to each shareholder if all

shareholders are present or represented at the General Meeting of Shareholders and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

Art. 12. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the Meeting.

Art. 13. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meetings of Shareholders irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights proportionate to his shareholding compared to the entire issued share capital of the Company.

Each shareholder may appoint by proxy a representative, who need not be a shareholder, to represent him and to cast votes on his behalf at General Meetings of Shareholders. Such a proxy must be in writing.

Art. 14. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital. Should shareholders holding more than half of the issued share capital of the Company not be present at the meeting, the shareholders shall immediately be convened to another meeting by registered letter. At this second meeting, resolutions can be passed by a majority of the shareholders present (whether in person, by proxy or in writing) and voting, regardless of the proportion of the issued share capital represented by such shareholders.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, fax or telex.

A sole shareholder exercises alone all the powers devolved to the General Meeting of Shareholders, and thus takes all decisions on matters that are explicitly reserved to the General Meeting of Shareholders by the Law or the Articles. Except in the case of operations already current and concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in the minutes or drawn-up in writing.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 15. Financial year

The Company's accounting year begins on 1 October and ends on 30 September of the following year.

Art. 16. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 17. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

If the number of shareholders should exceed 25, the inspection of the balance sheet and profit and loss account shall only be permitted during the 15 days preceding the Annual General Meeting of Shareholders.

Art. 18. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 14 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 20. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration. When the liquidation has been completed and there are any surplus assets, those assets shall be distributed the shareholder(s) in proportion to their shareholdings.

Chapter VIII. - Audit

Art. 21. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. Each statutory auditor, if appointed, shall serve for a term ending on the date of the Annual General Meeting following his appointment. At the end of this period the statutory auditor may be re-appointed by a new resolution of the General Meeting of Shareholders.

An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply. The General Meeting of Shareholders or the sole shareholder shall appoint such an external auditor,

from the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises», where thus is necessary and shall and shall decide on the terms and conditions of the auditor's mandate. Even where the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does apply, an external auditor may be appointed by a resolution of the General Meeting of Shareholders or the sole shareholder, and the General Meeting of Shareholders or the sole shareholder shall decide the terms and conditions of the auditor(s) mandate.

Chapter IX. - Governing law

Art. 22. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

Thereupon IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c., represented as stated above (ITML S.e.n.c.), hereby declares that it will (i) subscribe for 950,000 (nine hundred fifty thousand) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire issued share capital of the Company, and (ii) pay up the shares entirely by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets and liabilities contributed to IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (3), S.à r.l., at the occasion of the incorporation meeting of the latter deemed to be held simultaneously to the present meeting (ITML (3)), in an aggregate amount of EUR 113,049,116 (one hundred thirteen million forty-nine thousand one hundred sixteen Euro) (the Assets and Liabilities).

Such contribution in kind of the Assets and Liabilities of the Company is made simultaneously to the contribution by ITML S.e.n.c. to ITML (3), in exchange for an issuance of shares of ITML (3) at the occasion of the incorporation meeting of ITML (3), it being understood that the contributions made by ITML S.e.n.c. to the Company and to ITML (3) constitute a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of ITML S.e.n.c.

Such contribution in kind of the Assets and Liabilities, in an aggregate amount of EUR 113,049,116 (one hundred thirteen million forty-nine thousand one hundred sixteen Euro), is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 23,750,000 (twenty-three million seven hundred fifty thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the balance of EUR 81,984,243 (eighty-one million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty-three Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by, inter alia, a statement of assets and liabilities of ITML S.e.n.c. as at 2 October 2005 and signed for approval by the managers of ITML S.e.n.c., which shows that the net asset value of ITML S.e.n.c., the assets and liabilities of which are being contributed to the Company, is worth at least EUR 105,734,243 (one hundred five million seven hundred thirty-four thousand two hundred forty-three Euro).

It results furthermore from a certificate dated 2 October 2005, issued by the managers of ITML S.e.n.c. that:

1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c. (ITML S.e.n.c.) to IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (4), S.à r.l. (the Company) are shown on the attached statement of assets and liabilities as at 2 October 2005;

2. based on generally accepted accountancy principles, the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached statement of assets and liabilities is valued at least at EUR 105,734,243 (one hundred five million seven hundred thirty-four thousand two hundred forty-three Euro);

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by ITML S.e.n.c. and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. the contribution of the Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms and conditions of a contribution agreement dated 2 October 2005 by and between ITML S.e.n.c. and Mr Robert Forton acting in the name of the Company in accordance with article 12bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; and

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be performed by the managers of ITML S.e.n.c.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the appearers and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 30 September 2006.

Tax exemption

The contribution in kind consists of a simultaneous all assets and liabilities contribution by the Company, incorporated and having its registered office in the European Union, to ITML (3) and ITML (4), both incorporated and having its registered office in the European Union; the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 10,000.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has hereby resolved as follows:

1) The meeting appoints Messrs Robert Forton, executive, residing at 93, avenue Molière, B-1300 Wavre, Joannus Antonius Canta, commercial director, residing at Van Driellaan 3, NL-1261 KE Huizen and Christian Tailleur, managing director, residing at 5, La Cerisaie, F-57935 Luttange as the Company's managers, with effect from the date of incorporation of the Company and for an unlimited period of time;

2) The meeting appoints PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg as statutory auditors of the Company with effect from the date of incorporation of the Company until the first annual shareholders' meeting of the Company; and

3) The Company's registered office is established at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a version in French. At the request of the same appearing party, in the event of a discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

In evidence of this act, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day stated above.

After the document had been read to the appearing party, the appearing party, together with the notary, signed the original of this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c., une société en nom collectif régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.506, ici représentée par:

(i) IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87.221, elle-même représentée par Messieurs Robert Forton, demeurant à B-1300 Wavre, et Joannus (Ton) Canta, demeurant à NL-1272 KE Huizen, gérants; et

(ii) IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87.219, elle-même représentée par Messieurs Robert Forton, demeurant à B-1300 Wavre, et Joannus (Ton) Canta, demeurant à NL-1272 KE Huizen, gérants.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination IMPERIAL TOBACCO MANGEMENT LUXEMBOURG (4), S.à r.l. (la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, incluant sans limites des sociétés en nom collectif de droit irlandais ou toute autre droit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limites, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et d'assurer les bénéfices pour elle-même ou pour toute société liée à la Société, ou pour la société mère, succursales ou filiales et procéder à l'émission privée d'obligations.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Dans le cas où les gérants de la Société observeraient que des développements extraordinaires, tant sur le plan politique qu'économique ou encore social, se sont produits ou sont sur le point de se produire et pourraient affecter les activités normales du siège social de la Société ou la communication entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social serait temporairement transféré à l'étranger en attendant la disparition complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun impact sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert de son siège social, reste une société luxembourgeoise. Si de telles mesures sont prises, elles seront prises et notifiées par les gérants de la Société à toutes les parties concernées.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à EUR 23.750.000 (vingt-trois millions sept cent cinquante mille euros) représenté par 950.000 (neuf cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés adoptée dans les mêmes conditions qu'une résolution pour modifier les Statuts.

Art. 5. Partage des bénéfices

Chaque part sociale donne droit au titulaire à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales détenues dans le capital.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles et n'ont chacune qu'un seul titulaire.

Art. 6. Cession des parts sociales

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Cette approbation n'est pas nécessaire pour tout transfert de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales

La Société a le pouvoir d'acquérir des parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales dans son propre capital social doivent être approuvées par une résolution prise unanimement lors de l'Assemblée Générale des Associés, et selon les conditions générales mentionnées par cette résolution.

Dans le cas où le prix du rachat des parts sociales à racheter est plus élevé que leur valeur nominale, le rachat ne peut être autorisé que dans la mesure où des sommes distribuables sont suffisantes et disponibles pour couvrir le prix de rachat supérieur à la valeur nominale des parts sociales.

Toutes les parts sociales qui sont rachetées par la Société doivent être annulées et le capital social de la Société doit être réduit en conséquence.

Chapitre III. - Gestion

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance

8.1 La Société est gérée par au minimum un gérant. En cas de pluralité des gérants, ceux-ci forment un Conseil de Gérance et les décisions de la Société doivent être prises par une réunion du Conseil de Gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Les associés décident de la rémunération et des modalités de nomination de chacun des gérants par la majorité des votes récoltés à une Assemblée Générale des Associés, ou lorsqu'il n'y a qu'un seul associé par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par les associés de la même manière. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par une Assemblée Générale des Associés. Le Conseil de Gérance désignera un Président successeur.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes les Assemblées des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, si le cas se présente, le Conseil de Gérance choisira parmi les gérants un président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un gérant.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgences, qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres du conseil, la convocation écrite devra attribuer, aux gérants autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance. La convocation pourra être attribuée à chaque gérant par écrit, par télécopie, par télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion. Les réunions du Conseil de Gérance doivent normalement se tenir dans la ville de Luxembourg.

La convocation doit indiquer le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. L'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex suffit à lever l'obligation d'envoyer une convocation préalable. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 N'importe quel gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses confrères, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à condition que la majorité de ses membres soit présente ou représentée.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à cette réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 A l'exception de ce qui est stipulé dans les présents Statuts, le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et statuer par une simple majorité des gérants présents votant en personne ou par mandat ou par représentation.

8.7 Les résolutions écrites circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document séparé ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du Conseil de Gérance.

8.11 Les associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer en partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner, révoquer des mandataires spéciaux à tout moment pour des transactions déterminées.

8.13 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président (ou par le Président pro tempore le cas échéant) ou par deux gérants. Toute procuration est et restera annexée au procès-verbal y relatif.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Toutes les activités de gestion se passeront à Luxembourg ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'Assemblée des Associés en cas de pluralité d'associés) de la Société ou par le Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'Assemblée des Associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'Assemblée des Associés) et de toutes leurs transactions. Il aura, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées Générales des Associés

Des Assemblées Générales des Associés autres que l'Assemblée Générale Annuelle des Associés, pourront être convoquées par le Conseil de Gérance, ou par des associés représentant plus de la moitié du capital social émis de la Société.

Une convocation écrite d'une Assemblée Générale des Associés doit être envoyée à chaque associé conformément à la Loi, et ce huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit spécifier l'heure et le lieu de l'assemblée. Il n'est pas nécessaire d'envoyer une convocation préalable à une Assemblée Générale des Associés à chaque associé, si tous les associés sont présents ou dûment représentés à cette assemblée et attestent avoir bien été informés de l'agenda de l'assemblée.

Art. 12. Assemblées Générales Annuelles des associés

L'Assemblée Générale Annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 13. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient dans le capital social émis de la Société.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé, pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés. Cette procuration doit être écrite.

Art. 14. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social. Si les associés possédant plus de la moitié du capital social de la Société ne peuvent être présents à l'assemblée, les associés doivent immédiatement être conviés à une autre assemblée par lettre recommandée. Lors de cette seconde assemblée, les résolutions seront votées par une majorité des associés présents (en personne, par procuration ou par écrit) et votants, indépendamment de la proportion du capital social émis représentée par ces associés.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles dissolvant ou liquidant la Société ne seront valablement votées que par une majorité d'associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être votées lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la copie des résolutions à prendre devront être envoyées à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit, par lettre, téléfax ou télex.

Un associé unique exerce seul tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, et de ce fait prend toutes les décisions concernant les matières explicitement réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Associées. Sauf dans le cadre d'opérations courantes ou conclues sous des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans les minutes ou par écrit.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**Art. 15. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de année suivante.

Art. 16. Comptes sociaux

Chaque année, les livres de comptes de la Société seront clôturés et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

Art. 17. Consultation des documents

Chaque associé peut consulter le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Si le nombre d'associés excède 25, la consultation du bilan et du compte de pertes et profits sera permise les 15 jours précédant l'Assemblée générale annuelle des associés.

Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 19. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 14 paragraphe 2 des présents Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 20. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération. Lorsque la liquidation a été finalisée et qu'il reste un surplus d'actifs, ces actifs seront distribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes**Art. 21. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a besoin d'une vérification des comptes par un commissaire aux comptes, uniquement si elle a plus de 25 associés. Chaque commissaire aux comptes doit être nommé pour une période prenant fin lors de l'Assemblée générale des associés, suivant sa nomination. A la fin de cette période, le commissaire aux comptes est nommé par une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des associés.

Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable. L'Assemblée générale des associés ou l'associé unique doit nommer un réviseur d'entreprises, si cela est nécessaire, parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, et doit aussi décider des conditions générales du mandat de ce réviseur d'entreprises. Même lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la loi s'applique, un réviseur d'entreprises peut être nommé par une résolution de l'Assemblée générale des associés ou de l'associé unique, et l'Assemblée générale des associés ou l'associé unique décident des conditions générales du/des mandat(s) des auditeur(s).

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c., représentée telle que mentionné ci-dessus (ITML S.e.n.c.), déclare qu'elle va (i) souscrire 950.000 (neuf cent cinquante mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital émis de la Société, et (ii) libérer entièrement les parts sociales par une contribution en nature consistant en tout ses actifs et passifs, excepté les actifs et passifs apportés à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (3), S.à r.l., à l'occasion de l'assemblée de constitution de cette dernière présumée être tenue simultanément à la présente réunion (ITML (3)), en un montant total de EUR 113.049.116 (cent treize millions quarante-neuf mille cent seize euros) (les Actifs et Passifs).

Cette contribution en nature des Actifs et Passifs est faite simultanément à l'apport par ITML S.e.n.c. à ITML (3), en échange d'une émission de parts sociales de ITML (3) à l'occasion de l'assemblée de constitution de ITML (3), étant entendu que l'apport fait par ITML S.e.n.c. à la Société et à ITML (3) constitue un apport simultané de tous les actifs et passifs de ITML S.e.n.c.

Cet apport en nature des Actifs et Passifs, d'un montant total de EUR 113.049.116 (cent treize millions quarante-neuf mille cent seize euros), est fait à la Société à la valeur du marché et est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 23.750.000 (vingt-trois millions sept cent cinquante mille euros) est à affecter au compte du capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde de EUR 81.984.243 (quatre-vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-trois euros) est à affecter à la réserve prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Actifs et Passifs est prouvée par, inter alia, une déclaration des actifs et passifs de ITML S.e.n.c. datée du 2 octobre 2005 et signée pour approbation par les gérants d'ITML S.e.n.c., qui montre que la valeur nette de ITML S.e.n.c., dont les actifs et passifs sont apportés à la Société, est d'au moins EUR 105.734.243 (cent cinq millions sept cent trente-quatre mille deux cent quarante-trois euros);

De plus, il résulte d'un certificat daté du 2 octobre 2005, émis par les gérants de ITML S.e.n.c., que:

1. Les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c. (ITML S.e.n.c.) à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (4), S.à r.l. (la Société) sont répertoriés dans la déclaration des Actifs et Passifs annexée datée du 2 octobre 2005;

2. Basée sur des principes de comptabilité généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société, d'après la déclaration des actifs et passifs annexée, est estimée à au moins EUR 105.734.243 (cent cinq millions sept cent trente-quatre mille deux cent quarante-trois euros);

3. Les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par ITML S.e.n.c. et ne sont pas sujets à des restrictions ou gagés par un nantissement ou par un privilège limitant leur transférabilité or réduisant leur valeur;

4. L'apport des Actifs et Passifs à la Société est régi et sujet aux conditions générales d'un contrat d'apport daté du 2 octobre 2005 par et entre ITML S.e.n.c. et Monsieur Robert Forton agissant au nom de la Société en accord avec l'Article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que rectifié; et

5. toutes les formalités pour transférer le droit de propriété légal des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par les gérants de ITML S.e.n.c.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et enregistrée avec celui-ci.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date de cet acte et se terminera le 30 septembre 2006.

Exemption fiscale

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en tous les actifs et passifs de la Société, qui a son siège social dans l'un des pays de l'Union Européenne, apportés simultanément à ITML (3) et ITML (4) ayant leur siège social dans l'un des pays de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente constitution, s'élève à approximativement EUR 10.000.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant le capital souscrit de la Société en entier, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée nomme Messieurs Robert Forton, directeur, demeurant 93, avenue Molière, B-1300 Wavre, Joannus Antonius Canta, directeur, demeurant Van Driellaan 3, NL-1261 KE Huizen et Christian Tailleux, administrateur-délégué, demeurant 5, La Cerisaie, F-57935 Luttange en tant que gérants de la Société, avec effet à partir de la date de constitution de la Société et pour une durée illimitée;

2. L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet à partir de la date de constitution de la Société jusqu' à la première assemblée annuelle des associés de la Société;

3. L'adresse du siège social de la Société est établie au 66, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Forton, J. Canta, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2005, vol. 433, fol. 37, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091524.3/242/633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

C. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.391.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086682.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**B.I.C.L., BUREAU INFORMATIQUE COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 25.121.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(086683.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ARKUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.262.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu
le 28 septembre 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

Madame Ute Bräuer,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, Monsieur Claude Kremer,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour ARKUM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086792.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

WHITE RIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.218.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the third of October.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel Van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the Articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name WHITE RIVER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with Article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination WHITE RIVER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2005, vol. 433, fol. 40, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091544.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

TILLMAN, GmbH., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.

R. C. Luxembourg B 22.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 septembre 2005.

Pour TILLMAN GmbH

J. Reuter

(086684.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

L.L.T., LUX-LOGI-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 111.248.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Josiane Desutter, secrétaire de direction, demeurant à B-5580 Rochefort (Belgique), 3, rue de Longchamps, ici représentée par Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 septembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUX-LOGI-TRANS, S.à r.l., en abrégé L.L.T., S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wiltz.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de voyageurs et de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes, la location de matériel et l'exploitation forestière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Josiane Desutter, susdite.
Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

François Lantin, administrateur de société, demeurant à B-5580 Rochefort (Belgique), 3, rue de Longchamps.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Reding, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 3 octobre 2005, vol. 469, fol. 60, case 2. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2005.

R. Arrensдорff.

(092533.3/218/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

AMARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.619.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 octobre 2005.

Pour AMARA, S.à r.l.

J. Reuter

(086685.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.